

Versement
1542 W 1-46

Identification :

Intitulé/ Analyse : Déclarations de successions et recueil des fiches décès

Dates extrêmes : 1977-1979

Importance matérielle : 46 registres

Contexte

Service producteur : Direction départementale des finances publiques de l'Aube

Service versant : Centre des impôts de Troyes Sud-Ouest

N° d'entrée du versement : 56606

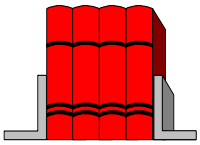
Date d'entrée du versement : 12/04/2011

Conditions d'accès aux documents

Début communicabilité : 1er janvier 2028
Fin communicabilité : 19 février 2030

Contrôle de la description

Date de rédaction de l'inventaire : 24 octobre 2011



Présentation

Présentation du service producteur

L'Assemblée constituante adopte le principe de la perception directe de tous les impôts et revenus public pour le compte de l'Etat et crée la Régie de l'Enregistrement en 1791. Un arrêté des Consuls de l'an IX constitue définitivement la régie en Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

L'enregistrement est une formalité qui consiste à transcrire sur un registre public les actes civils, judiciaires ou extra-judiciaires et les déclarations de mutations afin de leur assurer l'authenticité, moyennant un droit perçu au profit du Trésor.

Depuis décembre 2007, la Réforme Générale des Politiques Publiques a conduit à la fusion des réseaux des impôts et du Trésor public au sein de la Direction générale des Finances publiques (DGFiP).

La Direction Générale des Finances publiques (DGFip) et les services déconcentrés qui lui sont rattachés forment le réseau des Finances publiques, placé sous l'autorité du Ministre du Budget.

Elle coordonne les services des Finances publiques du département. Elle exerce des missions de contrôle et de paiement des dépenses de l'État, de comptabilité de l'État et de pilotage des autres missions des Finances publiques. Implantée dans le chef-lieu de département, la Direction Générale des Finances publiques est dirigée par un Trésorier-payeur général. Au niveau régional, les directions générales des finances publiques exercent des fonctions spécifiques : contrôle financier régional, mission d'expertise économique et financière, formation, contrôle, informatique et animation régionale.

Dans le département de l'Aube, la Direction départementale des finances publiques (DDFiP) réunit au sein d'un Pôle départemental d'Enregistrement unique les anciens bureaux de l'Enregistrement du département.

Typologie documentaire

Les déclarations de succession et les fiches de décès qui en constituent les clefs d'accès sont des documents d'un intérêt majeur pour reconstituer une histoire familiale et évaluer les patrimoines.

Les fiches de décès : ce sont des listes alphabétiques des personnes décédées dans le ressort d'un bureau de l'Enregistrement. Le lieu du dernier domicile connu détermine en principe le bureau d'Enregistrement.
Ces fiches indiquent les nom et prénoms (le décès d'une femme mariée est noté à son nom de jeune fille ; si elle est veuve, elle peut être enregistrée au nom de l'époux), la profession, l'adresse, la date de décès, l'âge du défunt, son état (avec le nom du conjoint s'il y a lieu), éventuellement la nature et la date des actes relatifs à la succession et enfin la date et le numéro de déclaration de succession (seulement s'il y a des biens à déclarer). Si aucune date n'est indiquée, cela signifie l'absence de bien et donc de succession. Il est alors inutile de continuer la recherche.

Une fois le nom du défunt repéré dans le fichier des décès, ainsi que la date et le numéro de la déclaration de succession, il convient de consulter la **déclaration de succession** (déclarations de mutation de biens meubles ou immeubles qui sont établies par l'administration de l'Enregistrement).
Transcrites suite aux démarches des héritiers du défunt, effectuées dans un délai de 6 mois, les déclarations sont reliées dans l'ordre des numéros des déclarations correspondant à l'ordre chronologique de leur enregistrement.
Les déclarations de successions indiquent le nom du défunt, la date et le lieu du décès, le nom du ou des héritiers et leurs liens de parenté avec la personne décédée, l'état de la succession, meubles et immeubles, avec la mention des actes notariés qui ont fait entrer les biens dans le patrimoine du défunt (contrat de mariage, testament, etc.), les droits d'enregistrement et de succession à payer, s'il y a succession immobilière, le nom du notaire qui a établi l'acte de succession est mentionné.

Sources complémentaires aux Archives départementales de l'Aube

Sous-série 3Q : versements successifs de l'Enregistrement antérieurs à 1940
1326 W 1-2194 : Bureaux de Troyes Nord-Est et Troyes Sud-Ouest (1941-1973)
1415W1-85 : Bureau d'Aix-en-Othe (1941-1966)
1416W1-197 : Bureau d'Arcis-sur-Aube (1937-1969)
1417W1-137 : Bureau de Bar-sur-Aube (1834-1974)
1418W1-318 : Bureau de Bar-sur-Seine (1880-1969)
1419W1-4 : Bureau de Bouilly (1942-1955)
1420W1-43 : Bureau de Brienne-le-Château (1901-1968)
1421W1-45 : Bureau de Chaource (1938-1959)
1423W1-74 : Bureau d'Ervy-le-Châtel (1897-1965)
1242W1-5 : Bureau d'Essoyes (1932-1958)
1425W1-18 : Bureau d'Estissac (1940-1955)
1426W1-52 : Bureau des Riceys (1934-1969)
1427W1-13 : Bureau de Lusigny-sur-Barse (1937-1955)
1428W1-46 : Bureau de Marcilly-le-Hayer (1938-1955)
1429W1-86 : Bureau de Méry-sur-Seine (1932-1959)
1430W1-3 : Bureau de Mussy-sur-Seine (1940-1969)
1431W1-137 : Bureau de Nogent-sur-Seine (1932-1967)
1432W1-3 : Bureau de Piney (1934-1946)
1435W1-408 : Bureau de Romilly-sur-Seine (1938-1975)
1452W1-80 : Bureau de Troyes Nord-Est (1974-1976)
1453W1-64 : Bureau de Troyes Sud-Ouest (1973-1977)
1460W1-48 : Fiches mobiles (1946-1969)
1541W1-50 : Bureau de Troyes Nord-Est (1977-1980)

Mode(s) de classement adopté(s)

Le classement adopté est un classement chronologique, dans l'ordre alphabétique des patronymes.



CONDITIONS D'ACCES AU FONDS

Conditions générales d'accès aux archives publiques

La loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs précise et garantit le droit de toute personne à l'information. À ce titre, certains documents sont communicables immédiatement.

Le législateur définit des «secrets absolus» (article 6). Dans ce cas, les documents administratifs dont la consultation porterait atteinte à l'un des secrets protégés par la loi ne sont pas communicables au sens de la loi du 17 juillet 1978. Ils sont communicables au terme des délais et dans les conditions fixées par la loi sur les archives du 15 juillet 2008, reprise dans le livre II du *Code du patrimoine* (art. L 213-2),

Il définit également des « secrets relatifs » (article 6). Dans ce cas, seule la personne directement concernée par les documents peut les consulter. Dans tous les autres cas, l'accès à ces documents se fait sur le fondement de la loi du 15 juillet 2008.

Les archives publiques sont communicables de plein droit (art. L. 213-1 du *Code du Patrimoine*). Cependant, des délais spéciaux - suivant le contenu du document - de 25, 50, 75 ou 100 ans à compter de la date du document, de 25 ans à compter de la date de décès de la personne ou de 120 ans à compter de la date de naissance de la personne sont prévus par l'article L. 213-2 du *Code du Patrimoine*. Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1er janvier de l'année qui suit.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

Conditions d'accès au fonds

En vertu de la loi sur les archives du 15 juillet 2008, reprise dans le *Code du patrimoine* (art. L 213-2), ces documents sont communicables à expiration d'un délai de 50 ans.



Plan de classement

N° Articles	*Description*	*Dates extrêmes*
1-25	**Recueil des fiches de décès**	**1977-1979**
1-8	Recueil des fiches de décès	1977
9-16	Recueil des fiches de décès	1978
17-25	Recueil des fiches de décès	1979
26-46	**Déclarations de successions**	**1977-1979**
26-31	Déclarations de successions	1977
32-38	Déclarations de successions	1978
39-46	Déclarations de successions	1979-1980

Centre des impôts de Troyes Sud-Ouest : fiche de décès, déclarations de succession

1542 W 1 - 25 **Recueil des fiches de décès**

1977 - 1979

1542 W 1 - 8 ***Recueil des fiches de décè. Année 1977***

1977 - 1977

1542 W 1 Patronymes A - BO

1977 - 1977

1542 W 2 Patronymes BR - DA

1977 - 1977

1542 W 3 Patronymes DE - F

1977 - 1977

1542 W 4 Patronymes G - JE

1977 - 1977

1542 W 5 Patronymes JO - MAR

1977 - 1977

1542 W 6 Patronymes MAS - PH

1977 - 1977

1542 W 7 Patronymes PI - SE

1977 - 1977

1542 W 8 Patronymes SI - Z

1977 - 1977

1542 W 9 - 16 ***Recueil des fiches de décès. Année 1978***

1978 - 1978

1542 W 9 Patronymes A - BO

1978 - 1978

1542 W 10 Patronymes BR - C

1978 - 1978

1542 W 11 Patronymes D - FO

1978 - 1978

1542 W 12 Patronymes FR - H

1978 - 1978

1542 W 13 Patronymes I - LU

1978 - 1978

1542 W 14 Patronymes M - N

1978 - 1978

1542 W 15 Patronymes O - RI

1978 - 1978

1542 W 16 Patronymes RO - Z

1978 - 1978

1542 W 17 - 25 ***Recueil des fiches de décès. Année 1979***

1979 - 1979

1542 W 17 Patronymes A - BO

1979 - 1979

1542 W 18 Patronymes BR - C

1979 - 1979

1542 W 19 Patronymes D - FO

1979 - 1979

1542 W 20 Patronymes FR - HE

1979 - 1979

1542 W 21 Patronymes HO - LOG

1979 - 1979

1542 W 22 Patronymes LOI - N

1979 - 1979

1542 W 23 Patronymes O - RI

1979 - 1979

1542 W 24 Patronymes RO - T

1979 - 1979

1542 W 25 Patronymes V - Z

1979 - 1979

1542 W 26 - 46 **Déclarations de succession**

1977 - 1980

1542 W 26 - 31 ***Déclarations de succession. Année 1977***

1977 - 1977

1542 W 26 14 février 1977 - 5 avril 1977 (actes n°75 à 150)

1977 - 1977

1542 W 27 5 avril 1977 - 27 mai 1977 (actes n°151 à 240)

1977 - 1977

1542 W 28 1er juin 1977 - 18 juillet 1977 (actes n°241 à 326)

1977 - 1977

1542 W 29 18 juillet 1977 - 20 septembre 1977 (actes n°327 à 420)

1977 - 1977

1542 W 30 21 septembre 1977 - 8 novembre 1977 (actes n°421 à 500)

1977 - 1977

1542 W 31 9 novembre 1977 - 29 décembre 1977 (actes n°501 à 586)

1977 - 1977

1542 W 32 - 38 ***Déclarations de succession. Année 1978***

1978 - 1978

1542 W 32 3 janvier 1978 - 3 février 1978 (actes n°1 à 68)

1978 - 1978

1542 W 33 3 février 1978 - 12 avril 1978 (actes n°69 à 169)

1978 - 1978

1542 W 34 13 avril 1978 - 2 juin 1978 (actes n°170 à 240)

1978 - 1978

1542 W 35 2 juin 1978 - 24 juillet 1978 (actes n°241 à 340)

1978 - 1978

1542 W 36 25 juillet 1978 - 13 septembre 1978 (actes n°341 à 415)

1978 - 1978

1542 W 37 14 septembre 1978 – 3 novembre 1978 (actes n° 416 à 515)

1978 - 1978

1542 W 38 3 novembre 1978 - 27 décembre 1978 (actes n°516 à 601)

1978 - 1978

1542 W 39 - 46	*Déclarations de succession. Années 1979-1980*	
		1979 - 1979
1542 W 39	2 janvier 1979 - 21 février 1979 (actes n°1 à 97)	
		1979 - 1979
1542 W 40	21 février 1979 - 4 avril 1979 (actes n°98 à 184)	
		1979 - 1979
1542 W 41	5 avril 1979 - 28 mai 1979 (actes n°185 à 283)	
		1979 - 1979
1542 W 42	28 mai 1979 - 28 juin 1979 (actes n°284 à 345)	
		1979 - 1979
1542 W 43	2 juillet 1979 - 30 août 1979 (actes n°346 à 433)	
		1979 - 1979
1542 W 44	3 septembre 1979 - 19 octobre 1979 (actes n°434 à 518)	
		1979 - 1979
1542 W 45	22 octobre 1979 - 10 décembre 1979 (actes n°519 à 604)	
		1979 - 1979
1542 W 46	10 décembre 1979 - 18 février 1980 (actes n°605 à 74)	
		1979 - 1980